

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°31 du 21 août 2009

TEXTE SIGNALE

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté du 26 novembre 2008 portant institution de régies de recettes et d'avances auprès des établissements relevant de l'état-major de la marine.

Du 8 juillet 2009

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES.

ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 26 novembre 2008 portant institution de régies de recettes et d'avances auprès des établissements relevant de l'état-major de la marine.

Du 8 juillet 2009

NOR D E F F 0 9 1 6 0 8 3 A

Texte modifié :

Arrêté du 26 novembre 2008 (JO n° 282 du 4 décembre 2008, texte n° 24 ; signalé au BOC 2/2009. ; BOEM 410.6.1).

Référence de publication : JO n°163 du 17 juillet 2009, texte n° 24 ; signalé au BOC 31/2009.

Le ministre de la défense,

Vu l'arrêté du 31 décembre 1993 modifié habilitant le ministre de la défense à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès de tout service ou établissement relevant de son autorité ;

Vu l'arrêté du 26 novembre 2008 portant institution de régies de recettes et d'avances auprès des établissements relevant de l'état-major de la marine,

Arrête :

Art. 1er. Le tableau figurant à l'article 1^{er} de l'arrêté du 26 novembre 2008 susvisé est remplacé par les dispositions suivantes :

ÉTABLISSEMENT DOTÉ d'une régie de recettes et d'avances	MONTANT maximal de l'avance (en euros)	MONTANT du fonds de caisse (en euros)	ORDONNATEUR de rattachement
École navale à Brest (Finistère)	75 000	150	Le directeur du commissariat de la marine, à Brest
Centre d'instruction naval de Brest (Finistère)	50 000	150	Le directeur du commissariat de la marine, à Brest
Centre d'instruction naval de Saint-Mandrier (Var)	50 000	200	Le directeur du commissariat de la marine, à Toulon
École des fourriers	50 000	100	Le directeur du commissariat de la marine, à Cherbourg

Art. 2. Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 8 juillet 2009.

Pour le ministre et par délégation :

La chef du bureau de l'animation du réseau financier à la direction des affaires financières,

B.FURET-FRITSCH.